



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-01

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-01 s'est réunie le 28 février 2023 à 19h. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Joël Herminjard, Claude Michaud, Olivier Guignard, Michael Mollet, Sébastien Pavid et de la rapportrice soussignée. Olivier Troyon était excusé.

La Municipalité était représentée par Mme Rachel Gueissaz et M. Sylvain Fasola. MM. Jean-François Gander et John Lambert étaient également présents pour le service de l'urbanisme et des bâtiments.

La première idée de la Municipalité était de mettre le crédit dans le budget, mais comme il s'agit plutôt d'investissement, il est préférable de passer par ce préavis.

Pour résumer ce long préavis : il s'agit d'installer 244 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture plate de l'Hôtel de Ville, avec comme but principal l'autoconsommation de l'électricité produite par les services de l'administration communale situés dans le bâtiment. Le solde sera revendu au fournisseur d'électricité, au tarif fixé de 18,6 centimes par kilowattheure.

L'ensoleillement annuel à Sainte-Croix est de 1050 heures en moyenne. La production annuelle de l'installation projetée a été estimée à 51'020 kWh, par un logiciel tenant compte de l'ensoleillement, ainsi que de l'orientation et de l'ombrage. Afin de connaître la production effective de l'installation, elle sera mesurée au niveau de l'onduleur, car Romande Energie ne décompte que ce qu'elle achète.

Les questions suivantes ont été abordées lors de la séance de commission :

- Les panneaux sont résistants à la grêle
- L'entretien, principalement du nettoyage, n'est pas encore planifié : sa répartition entre entreprise et services communaux est à négocier
- Il a été décidé de privilégier une production annuelle maximum, qui permet de meilleures rentrées financières pour la Commune, plutôt qu'une production optimale en hiver, au moment où la production d'énergie est plus rare. C'est pourquoi le positionnement « en shed » (en vague) a été choisi, avec une inclinaison faible des panneaux (15-20%). Une inclinaison plus grande pourrait

améliorer la production hivernale, pour autant que la quantité de neige ne compromette pas toute production.

- L'étanchéité du toit est encore bonne, mais il est préférable de la rénover avant l'installation des panneaux, pour ne pas avoir besoin de la refaire dans les prochaines années. L'isolation thermique, elle, est encore suffisante, bien que son épaisseur soit inconnue.
- L'entreprise fournissant les panneaux photovoltaïques, fabriqués en Allemagne, ayant du stock, le délai de livraison relativement court devrait pouvoir être respecté, avec une installation prévue durant l'été 2023.
- La durée de vie de l'installation solaire est de 30 ans. Les coûts du démantèlement sont inconnus, et donc pas inclus dans le crédit. Il faut espérer que le recyclage sera possible.
- C'est également le modèle d'autoconsommation qui a été choisi pour la nouvelle salle de gymnastique du collège de la gare, avec une utilisation autant que possible entre ce nouveau bâtiment et le collège
- La Municipalité a d'autres projets photovoltaïques en vue (STEP de l'Auberson ? Centre Sportif et son toit en tôle plus facile à aménager ?) : nous en saurons plus prochainement...

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Hôtel-de-Ville;
- d'accorder le crédit nécessaire de CHF 185'000.00. Le compte 9143.23.01 est ouvert au bilan à cet effet;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- d'amortir cet investissement, sous déduction de la subvention, par le compte 351.1.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de CHF 20'400.- la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 18'925.- avec une annuité constante. Ce calcul tient compte du subside mais fait abstraction des gains sur l'autoconsommation

Sainte-Croix, le 8 mars 2023
La rapportrice Marion Tanner